



Litige avec ma caisse d'epargne

Par **Jaiv**, le **11/09/2010** à **00:33**

Bonjour, je vous contacte car j'ai un litige avec ma caisse d'épargne. Pour faire simple, j'ai déposé des faux travelers cheques, alors que je ne savais pas qu'ils étaient contrefaits. Je les avais reçus en paiement par internet pour des objets que je vendais. J'ai été crédité 2 jours après. 1 mois après ma banque m'indique qu'ils sont faux (faute d'orthographe, encre qui devait couler, filigrane faux) enfin de l'incompétence de la part de leurs services; et me demande de leur rembourser l'argent. 2 jours après, je vois mon compte débité de la somme déposée en travelers cheques, 1000 euros. Or mon compte a un découvert autorisé de 150 euros, et j'étais déjà débiteur à ce moment-là. La responsabilité de la banque peut-elle être mise en cause? En quoi suis-je responsable? (j'ai déposé plainte et j'ai été mis hors de cause dans une éventuelle tentative d'escroquerie.) Comment puis-je faire pour faire valoir mes droits. J'ai lu sur le forum que la banque doit respecter un délai de 15+1 jours. Celui-ci n'a pas été respecté, cela suffit-il à leur ordonner le remboursement?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'en faire part.

Merci d'avance.

Par **loe**, le **11/09/2010** à **17:50**

Bonjour,

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire :

1 mois après ma banque m'indique qu'ils sont faux (faute d'orthographe, encre qui devait couler, filigrane faux) enfin de l'incompétence de la part de leurs services; et me demande de leur rembourser l'argent

et

j'ai lu sur le forum que la banque doit respecter un délai de 15+1 jours

Pour faire quoi : débiter la somme ? C'est ce que vous contestez ? Que la banque vous débite de la somme 2 jours après vous avoir averti ?

La banque fait toujours figurer la phrase "crédit sous réserve de vérification détaillée et de

bonne fin".

C'était à vous d'être vigilant et de ne pas dépenser l'argent avant de laisser passer le délai légal de vérification.

Tout le monde est soumis à la même règle.

Par **sandes**, le **05/10/2010** à **20:29**

Bonsoir,

il m'arrive la même chose.

Aujourd'hui en consultant mon compte je m'aperçois que la banque m'a débité 1000€ les travellers cheque serait faux alors que je les ai déposés il y a deux mois et que j'ai demandé si ils étaient authentiques et quelle était la démarche?

Je vais contester et demander le remboursement, ils doivent assumer.

Avez-vous été remboursé?

Par **Jaiv**, le **09/10/2010** à **12:26**

Bonjour,

A ce jour, je n'ai pas eu de remboursement de ma caisse. Apparemment, je suis en tort, du moins aux dires de ma banque, et cela traîne encore et encore. Et vous que vous est-il arrivé exactement ?

cordialement .